



La déchetterie de la communauté du Volvestre

Nouveau règlement des déchetteries du Volvestre : accès élargi pour les particuliers avec 52 passages par an

Depuis le 1er janvier 2025, la Communauté de Communes du Volvestre a adopté un nouveau règlement pour ses deux déchetteries, situées à Carbonne et Montesquieu-Volvestre. Ce règlement a pour objectif de mieux répondre aux besoins des usagers tout en assurant le bon fonctionnement des installations.

Ce qui change :

- **Un nombre de passages annuel augmenté** : Les particuliers peuvent désormais bénéficier de 52 passages par an, soit un passage hebdomadaire, contre 24 auparavant.

Ce qui reste inchangé :

- **Un accès réservé aux particuliers** : les déchetteries restent strictement réservées aux habitants des 32 communes du Volvestre. Les professionnels doivent continuer à se tourner vers des filières spécialisées telles que Corudo ou Vicat.

- **Les conditions d'accès :**

- o Présentation obligatoire de la carte magnétique nominative.
- o Accès limité aux véhicules légers.
- o Respect des consignes de tri et de sécurité.
- o Horaires d'ouverture : les deux déchetteries sont ouvertes du mardi au samedi, de 8h45 à 11h45 et de 14h à 17h45.

Les agents d'accueil des déchetteries sont disponibles pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Pour rappel, la déchetterie de Montesquieu-Volvestre est en travaux jusqu'à mi-mai 2025. **Seuls les déchets verts, gravats, pneus et huiles** y seront acceptés pendant cette période. Les autres déchets devront être déposés à la déchetterie de Carbonne, accessible uniquement avec une **carte magnétique**. Après la réouverture, cette carte sera également obligatoire pour accéder à la déchetterie de Montesquieu-Volvestre.

Pour toute information, contactez le service collecte et valorisation des déchets :

- # 05 61 90 99 63
- # dechets@cc-volvestre.fr



Règlement complet accessible sur le site internet de la communauté de communes : version actualisée au 1er janvier 2025 "reglement_dechetteries au 1er janvier 2025"

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Communauté de Communes du Volvestre met à la disposition de ses administrés deux déchetteries situées à Carbonne et Montesquieu-Volvestre. Elles sont accessibles à l'ensemble des habitants, quelque soit leur commune d'origine.

En complément des déchetteries, chaque commune bénéficie de 2 ramassages par an pour la collecte des encombrants. Le verre est collecté dans les récup'verres disséminés sur le territoire.

La déchetterie est un lieu ouvert **gratuitement** aux particuliers pour le dépôt sélectif des déchets dont ils ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante dans le cadre du service de la collecte des ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur quantité, et/ou de leur nature.

Pour accéder aux déchetteries, vous devez vous munir d'un badge.

Obtenir un badge d'accès

Munissez-vous d'un justificatif de domicile (de moins de 6 mois), ainsi que d'une copie de la carte grise de votre véhicule et rendez vous avec ces justificatifs dans l'un des 2 lieux suivants :

* à l'accueil de votre mairie,

* à l'accueil de la communauté de communes
34 avenue de Toulouse - 31390 CARBONNE
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

DÉCHETTERIE DE CARBONNE :

Horaires d'ouverture :

La déchetterie de Carbonne est ouverte du mardi au samedi, de 8h45 à 12h et de 14h à 17h45.

Il est demandé aux usagers de se présenter 15 min avant la fermeture du site, afin de disposer du temps nécessaire pour évacuer les derniers véhicules présents sur le site.

Coordonnées :

Service administratif : 05 61 90 99 63 – dechets@cc-volvestre.fr

Déchetterie de Carbonne : 05 61 90 99 67 – dechetteriecarbonne@cc-volvestre.fr

Déchetterie de Montesquieu-Volvestre : 05 61 90 69 08 – dechetteriemontesquieu@cc-volvestre.fr



SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE